

ASSEMBLEE GENERALE

QUATORZIEME SESSION

Documents officiels



846^e
SEANCE PLENIERE

Samedi 5 décembre 1959
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages		Pages
<i>Expression de sympathie aux victimes des inondations en France</i>	677	<i>Point 49 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Organisation des travaux de l'Assemblée</i>	678	<i>Coordination, sur le plan administratif et budgétaire, de l'action de l'Organisation des Nations Unies et de celle des institutions spécialisées: rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	
<i>Décision concernant la procédure</i>	678	<i>Rapports de la Cinquième Commission</i>	687
<i>Points 13 et 39 de l'ordre du jour:</i>		<i>Point 51 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Conseil de tutelle</i>		<i>Ecole internationale des Nations Unies: rapport du Secrétaire général</i>	
<i>Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle: rapport du Conseil de tutelle</i>		<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	688
<i>Rapport de la Quatrième Commission</i>	678	<i>Point 46 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Points 30 et 12 de l'ordre du jour:</i>		<i>Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires</i>	
<i>Développement économique des pays sous-développés:</i>		<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	688
<i>a) Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les gouvernements des Etats Membres pour favoriser le développement économique des pays sous-développés, conformément à la résolution 1316 (XIII) de l'Assemblée générale;</i>		<i>Point 28 de l'ordre du jour:</i>	
<i>b) Progrès accomplis en matière de financement du développement économique des pays sous-développés</i>		<i>Force d'urgence des Nations Unies (fin):</i>	
<i>Rapport du Conseil économique et social (chap. II à V)</i>		<i>a) Prévisions de dépenses relatives à l'entretien de la Force;</i>	
<i>Rapports de la Deuxième Commission et de la Cinquième Commission</i>	683	<i>b) Mode de financement de la Force: rapport du Secrétaire général sur les consultations avec les gouvernements des Etats Membres</i>	
<i>Point 31 de l'ordre du jour:</i>		<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	689
<i>Programmes d'assistance technique (fin):</i>		<i>Point 44 de l'ordre du jour:</i>	
<i>c) Confirmation des allocations de fonds au titre du Programme élargi d'assistance technique</i>		<i>Projet de budget pour l'exercice 1960</i>	
<i>Rapport de la Deuxième Commission</i>	686	<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	690
<i>Point 32 de l'ordre du jour:</i>			
<i>Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée: rapport d'activité de l'Administrateur chargé des dernières tâches de l'Agence</i>			
<i>Rapport de la Deuxième Commission</i>	687		
<i>Point 12 de l'ordre du jour:</i>			
<i>Rapport du Conseil économique et social (chap. X)</i>			
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	687		
<i>Point 43 de l'ordre du jour:</i>			
<i>Budget additionnel pour l'exercice 1959</i>			
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	687		
<i>Point 54 de l'ordre du jour:</i>			
<i>Questions relatives au personnel:</i>			
<i>a) Répartition géographique du personnel du Secrétariat: rapport du Secrétaire général;</i>			
<i>b) Proportion des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée;</i>			
<i>c) Autres questions relatives au personnel</i>			
<i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	687		

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

Expression de sympathie aux victimes des inondations en France

1. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Avant d'aborder l'examen des questions à l'ordre du jour, je voudrais, au nom de l'Assemblée générale, exprimer à la délégation française nos sincères condoléances et notre vive sympathie à l'occasion des pertes terribles que la France a subies par suite des inondations de la région de Fréjus.

2. M. KOSCZIUSKO-MORIZET (France): Les paroles de chaleureuse sympathie que vous venez de prononcer, Monsieur le Président, à l'égard de mon pays, au nom de l'Assemblée générale, sont allées droit au cœur de la délégation française. La catastrophe qui endeuille une des régions les plus brillantes de la France et que tant de représentants à l'Organisation des Nations Unies connaissent bien, a provoqué, en France même, déjà, un grand élan de solidarité nationale. Il s'y joint aujourd'hui, par votre intermédiaire, une manifestation de sympathie internationale. Le gouvernement et le peuple de mon pays y seront extrêmement sensibles. En leur nom, je vous remercie, monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, l'Assemblée tout entière.

Organisation des travaux de l'Assemblée

3. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Comme on peut le constater en consultant son cinquième rapport [A/4315], le Bureau a recommandé à l'Assemblée générale, par 17 voix contre zéro, avec 3 abstentions, de reporter au 12 décembre 1959 la date de clôture de la quatorzième session. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la recommandation du Bureau est adoptée.

Il en est ainsi décidé.

Décision concernant la procédure

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Quatrième Commission, de la Deuxième Commission et de la Cinquième Commission.

POINTS 13 ET 39 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil de tutelle

Moyens d'étude et de formation offerts par des Etats Membres aux habitants des territoires sous tutelle: rapport du Conseil de tutelle

RAPPORT DE LA QUATRIEME COMMISSION (A/4320)

4. M. KENNEDY (Irlande) [Rapporteur de la Quatrième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport [A/4320] que la Quatrième Commission a établi à la suite de son examen du rapport du Conseil de tutelle [A/4100]. La Commission y expose de façon très détaillée les nombreuses propositions dont elle a été saisie et qui ont abouti à l'adoption d'un grand nombre de projets de résolution que nous soumettons à l'Assemblée.

5. Le rapport de la Quatrième Commission est éloquent par lui-même, et il ne me paraît guère nécessaire de prendre les projets de résolution qu'il renferme un à un pour en examiner les dispositions, ou d'entrer dans les détails de leur adoption. Mais, en présentant notre rapport, je m'efforcerai très brièvement de montrer à l'Assemblée l'importance de ces projets de résolution et de dire quelques mots sur l'esprit qui a animé la Quatrième Commission lors de leur élaboration.

6. Les progrès rapides et soutenus qu'ont accomplis beaucoup de territoires sous tutelle vers l'objectif de l'autonomie et de l'indépendance et la réalisation imminente de ces fins fondamentales pour un nombre appréciable de ces territoires ont causé, je pense, une satisfaction générale, comme le reflète le préambule du projet de résolution V.

7. En ce qui concerne la Somalie, la Quatrième Commission, après avoir examiné attentivement une demande de l'Assemblée législative et du Gouvernement de la Somalie, appuyée par le Gouvernement italien, a pu, à sa grande satisfaction, recommander, dans le projet de résolution X, d'avancer la date de l'indépendance de ce territoire du 2 décembre au 1er juillet 1960, date à laquelle les dispositions constitutionnelles nécessaires auront certainement été prises. Nous avons donc tout lieu d'espérer que des représentants de trois anciens territoires sous tutelle participeront à nos travaux à la prochaine session de l'Assemblée générale.

8. Certes, au sortir du régime de tutelle, les Etats nouvellement indépendants doivent faire face à des

problèmes difficiles, tant économiques que sociaux. Il est donc naturel que l'Organisation des Nations Unies, qui a parrainé leur indépendance politique, fassent un effort spécial pour favoriser leur développement économique et social continu. La Commission a adopté à ce sujet les projets de résolution VI et VII.

9. Quant aux territoires qui demeureront sous tutelle pour quelque temps encore, la Commission a présenté un certain nombre de projets de résolution concernant leurs progrès dans différents domaines et a demandé en particulier que des plans définissant des objectifs à atteindre à des dates données soient établis pour leur développement politique futur.

10. En ce qui concerne les Territoires sous tutelle du Tanganyika et du Ruanda-Urundi, la Commission recommande aux autorités administrantes intéressées d'établir, après avoir consulté les représentants des populations, des calendriers et des objectifs pour l'accession de ces territoires à l'indépendance dans un proche avenir.

11. La Commission a été informée des débats constitutionnels qui ont eu lieu dans ces deux territoires et a reçu des détails au sujet des réformes que le Gouvernement belge se propose d'instituer au Ruanda-Urundi.

12. La Commission a prié le Conseil de tutelle d'examiner en détail ces plans de réformes et l'a prié en outre d'envoyer dans les premiers mois de 1960 sa prochaine mission de visite dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale, pour qu'elle puisse faire rapport le plus tôt possible sur la situation qui y règne et sur les liens qui existent entre cette situation et les troubles qui ont eu lieu récemment dans le Ruanda-Urundi.

13. La Commission a aussi entendu un certain nombre de pétitionnaires sur les conditions qui règnent au Cameroun sous administration française et un projet de résolution concernant ce territoire a été présenté mais n'a pas été adopté par la Commission. Cependant, les membres de la Commission ont été unanimes à réaffirmer leur accord avec les principes de la résolution concernant ce territoire adoptée par l'Assemblée générale à sa précédente session [résolution 1349 (XIII)].

14. Bien que des divergences d'opinion continuent d'exister à la Commission et que sur certains projets de résolution le vote ait été laborieux, je tiens à souligner, en conclusion, que neuf des onze projets de résolution présentés par la Commission ont été adoptés sans opposition.

15. De plus, même lorsqu'une opposition s'est manifestée, elle a été exprimée en termes mesurés. Il est donc évident que l'activité de la Quatrième Commission, qui devient de plus en plus importante à mesure que davantage de territoires sous tutelle se rapprochent de l'autonomie ou de l'indépendance, se fonde sur un esprit constructif de coopération entre les Etats Membres de toutes les régions du monde. On a donc le droit de dire que cela fait bien augurer de l'avenir, particulièrement pour les prochaines années, au cours desquelles l'Organisation des Nations Unies aura peut-être à prendre des dispositions pour l'accession à l'indépendance ou à l'autonomie d'autres territoires sous tutelle.

16. M. VILJOEN (Union sud-africaine) [traduit de l'anglais]: La délégation de l'Union sud-africaine

voudrait saisir cette occasion de dire quelques mots sur le projet de résolution X, relatif à la date de l'accession de la Somalie à l'indépendance. Ce projet de résolution, que nous appuyons pleinement, a été justement appelé "l'acte de naissance d'un nouvel Etat indépendant" et nous tenons à féliciter le Gouvernement et le peuple somalis, ainsi que l'Italie, autorité administrante, d'avoir réalisé l'indépendance prévue dans l'Accord de tutelle, en avançant même la date fixée initialement.

17. Nous serons heureux d'accueillir le nouvel Etat souverain indépendant de Somalie lorsqu'il deviendra l'année prochaine Membre de l'Organisation des Nations Unies.

18. M. GEBRE-EGZY (Ethiopie) [traduit de l'anglais]: Je ferai une brève déclaration à propos du projet de résolution X.

19. Le 1er octobre 1959, le chef de la délégation éthiopienne a déclaré devant l'Assemblée générale, touchant l'indépendance des Etats africains:

"Mon pays s'intéresse directement et d'une façon toute particulière à l'émancipation complète des peuples du continent africain et à leur progrès politique, économique et social. Ces dernières années, nous avons assisté à une évolution qui a fait entrer dans la famille des Nations Unies plusieurs Etats africains. Tout récemment, la République de Guinée a rejoint ce groupe et a pris la place qui lui revient au sein de l'Organisation. Bientôt, quatre autres pays, le Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne, les Territoires du Cameroun et du Togo sous administration française et la Nigéria prendront leur place au sein de cette assemblée. C'est grâce à leur esprit résolu, à leur ténacité, à leur amour de la liberté et à leur chance d'avoir des dirigeants politiques éminents que tous ces pays ont remporté leur victoire. C'est pour nous un immense plaisir que d'accueillir dans cette assemblée une famille toujours plus nombreuse d'Etats africains." [817ème séance, par. 13.]

"Un point qui intéresse tout particulièrement mon pays est l'indépendance de la Somalie, qui est actuellement un territoire sous tutelle, et son admission à l'Organisation des Nations Unies, car l'Ethiopie et l'actuel Territoire sous tutelle de la Somalie ont beaucoup en commun, y compris une frontière commune. La question de la délimitation de la frontière entre les deux nations sœurs, dont la solution a été indûment retardée, est maintenant en bonne voie puisque l'Assemblée générale a recommandé qu'elle soit réglée par une procédure d'arbitrage. Nous sommes certains que le règlement juridique de cette question donnera satisfaction aux deux parties et que les deux peuples frères aborderont dans un esprit de coopération tous les problèmes qui les intéressent l'un et l'autre." [Ibid., par. 14.]

20. J'ai également eu l'occasion, à la Quatrième Commission, d'exprimer ma satisfaction de l'accession de la Somalie à l'indépendance et d'adresser à ce pays les félicitations de la délégation et du peuple éthiopiens. Nous sommes très heureux de voir les pays africains accéder à l'indépendance. Nous leur souhaitons succès et bonheur. Nous nous rendons tous compte que les sérieuses réalités et responsabilités d'un Etat sont multiples et difficiles, mais nous avons pleine confiance que la Somalie saura y faire face comme il sied à un Etat africain.

21. J'en viens maintenant aux rapports relatifs au progrès des négociations entre le gouvernement de mon pays et le Gouvernement italien concernant le mandat d'un organe d'arbitrage pour la délimitation de la frontière entre nos deux pays, et, comme je l'ai fait à la Quatrième Commission, je tiens à réserver ici à tous égards les droits de ma délégation.

22. Avant de conclure, je répéterai ce que j'ai dit à la Quatrième Commission, à savoir que ma délégation — c'est-à-dire mon pays — souhaite voir les deux Etats inaugurer une ère de coopération et d'indépendance.

23. M. ALWAN (Irak) [traduit de l'anglais]: Je voudrais dire quelques mots pour expliquer la position de la délégation irakienne en ce qui concerne le projet de résolution II, relatif à la diffusion de renseignements sur l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation attache la plus grande importance à la question de la diffusion de ces renseignements, en particulier dans les territoires sous tutelle et dans les territoires non autonomes. Nous croyons qu'il est du devoir de chaque Etat Membre de faire tout son possible pour répandre les nobles idéaux de l'Organisation. Ma délégation votera donc en faveur de ce projet, comme elle l'a fait à la Quatrième Commission. Nous avons été heureux de noter qu'il n'y a pas eu un seul vote défavorable à ce texte à la Commission. Toutefois, nous avons été déçus du nombre d'abstentions. Il semble que ce n'est pas par simple coïncidence que toutes les puissances coloniales se sont abstenues et qu'aucune des autorités administrantes ne s'est conformée aux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées dans le même sens. Nous espérons sincèrement que cette situation sera corrigée.

24. Mlle BROOKS (Libéria) [traduit de l'anglais]: La délégation du Libéria votera en faveur de tous les projets de résolution qui figurent dans le rapport de la Quatrième Commission [A/4320]. Cependant, nous voudrions mentionner tout spécialement le projet de résolution X. Les peuples d'Afrique se réjouissent chaque fois qu'un territoire dépendant du continent africain devient une nation et prend place parmi les pays libres du monde. Les Etats africains sont très heureux à la pensée que, demain, la Somalie sera des nôtres en tant que nation indépendante.

25. Au nom des Etats africains, je tiens à présenter mes félicitations au peuple somali ainsi qu'au Gouvernement de l'Italie qui, au cours des années, a su conduire la Somalie à l'indépendance, dont nous savons tous le prix. Nous voudrions demander à l'Assemblée générale d'appliquer la procédure suivie par la Quatrième Commission à l'égard de ce projet de résolution. Elle l'avait en effet adopté à l'unanimité, sans procéder à un vote. Si nous faisons de même ici, cela ajouterait encore à la satisfaction et au bonheur des populations de la Somalie.

26. M. ORTONA (Italie) [traduit de l'anglais]: J'ai demandé la parole afin de pouvoir remercier très cordialement toutes les délégations des félicitations qu'elles ont bien voulu adresser, tant ici qu'à la Quatrième Commission, au Gouvernement italien et au Gouvernement de la Somalie pour l'œuvre qu'ils ont accomplie dans ce pays. Elle permet au Territoire sous tutelle de la Somalie d'accéder à l'indépendance à une date qui est maintenant fixée au 1er juillet 1960, soit cinq mois plus tôt qu'il n'était prévu par l'Accord de tutelle.

27. C'est là l'heureux aboutissement des efforts conjugués de l'Autorité administrante et du peuple somali. Cette coopération et ce résultat n'eussent pas été possibles si l'Autorité administrante, consciente, comme elle l'a toujours été, des grandes qualités du peuple somali et de sa volonté de progrès, n'avait pas depuis longtemps cultivé dans la classe politique et dans toute la population de la Somalie un sens de plus en plus vif de la responsabilité politique, et n'avait pas encouragé la tendance naturelle du peuple somali à observer les principes démocratiques, ces principes que la Charte des Nations Unies préconise et qu'il nous appartient de défendre.

28. L'accueil réservé par le gouvernement et le peuple somalis à cette politique qui leur accordait une part croissante de responsabilité dans la gestion de leurs propres affaires a été pour l'Autorité administrante une source supplémentaire de satisfaction et la meilleure récompense de tous ses efforts. Nous assistons aujourd'hui à l'heureux aboutissement de ce processus. A l'Organisation des Nations Unies, où nous avons déjà suivi les progrès d'autres pays vers l'indépendance, nous devons, assurément, nous féliciter de voir avancer la date à laquelle un pays africain devait accéder à l'indépendance, et ce grâce aux efforts combinés de son gouvernement et de ses habitants et à ceux de l'Autorité administrante, conformément aux principes de la Charte.

29. Le hadji Farah Ali Omar, ministre de l'industrie et du commerce dans le Gouvernement de la Somalie, m'a prié d'exprimer une fois de plus sa profonde et chaleureuse gratitude à tous les représentants qui, au nom de leur gouvernement et de leur peuple, ont adressé des félicitations au gouvernement et au peuple de la Somalie.

30. Pour terminer, je voudrais me joindre à toutes les délégations ici présentes pour exprimer au gouvernement et au peuple de la Somalie les félicitations les plus vives et les vœux les plus cordiaux du gouvernement et du peuple italien pour leurs succès passés et à venir.

31. M. Gopala MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Je me reporte en pensée à l'année 1949, il y a 10 ans déjà, alors que nous discussions ici la question de la tutelle à instituer pour la Somalie et que nous parvenions à cette excellente solution. Je désire féliciter le peuple de la Somalie d'accéder à l'indépendance non seulement dans les délais prévus, mais avec six mois d'avance. J'espère que cette date du 1er juillet 1960 sera, en Afrique, la première de nombreuses autres dates auxquelles les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes deviendront autonomes.

32. Je voudrais également adresser aux représentants de la Somalie qui sont parmi nous, ainsi qu'au peuple somali, nos félicitations les plus chaleureuses et nos souhaits les meilleurs. Enfin, je tiens à féliciter le Gouvernement de l'Italie d'avoir su si heureusement mettre fin au régime de tutelle en Somalie.

33. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'Assemblée doit se prononcer sur les projets de résolution I à XI, que la Quatrième Commission nous recommande d'adopter et qui figurent dans son rapport [A/4320]. La Commission ayant adopté le projet de résolution I sans opposition, je le considérerai comme étant adopté par l'Assemblée générale si aucune objection n'est soulevée.

Le projet de résolution I est adopté.

34. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le projet de résolution II, pour lequel on a demandé l'appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la République socialiste de Biélorussie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Ceylan, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye, Mexique, Maroc, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie.

Votent contre: néant.

S'abstiennent: Canada, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Portugal, Espagne, Union sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Australie, Belgique.

Par 67 voix contre zéro, avec 13 abstentions, le projet de résolution II est adopté.

35. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution III, que la Quatrième Commission a adopté à l'unanimité. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai ce projet comme étant également adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution III est adopté.

36. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je vais mettre successivement aux voix les projets de résolution IV à VI.

Par 68 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution IV est adopté.

Par 52 voix contre 15, avec 8 abstentions, le projet de résolution V est adopté.

Par 66 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution VI est adopté.

37. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution VII, qui a été adopté à l'unanimité par la Quatrième Commission. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai ce projet comme étant également adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution VII est adopté.

38. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'Assemblée doit se prononcer sur le projet de résolution VIII, que la Quatrième Commission a adopté sans opposition. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai ce projet comme étant adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution VIII est adopté.

39. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution IX, que la Quatrième Commission a adopté sans opposition. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale adopte ce projet à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution IX est adopté.

40. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution X, qui a été adopté à l'unanimité par la Quatrième Commission. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai ce projet comme étant également adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution X est adopté.

41. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution XI, que la Quatrième Commission a adopté à l'unanimité. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale elle aussi adopte ce projet à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution XI est adopté.

42. **M. DORSINVILLE** (Haïti): Quelques mots sont nécessaires pour expliquer l'attitude de ma délégation sur la résolution VI, concernant l'étude des possibilités de coopération internationale en faveur des territoires anciennement sous tutelle devenus indépendants. L'origine de cette résolution est due à une initiative de ma délégation, à la 941ème séance de la Quatrième Commission. Comme les suggestions que j'avais eu l'honneur de formuler alors furent, au cours de la discussion générale, jugées intéressantes et constructives par plusieurs délégations, les délégations de Cuba, de l'Iran, des Philippines, de la Tunisie et du Venezuela se joignirent à la mienne pour présenter un projet de résolution. A mon grand regret, lors du débat sur ce projet, quelques délégations amies soulevèrent soudainement des objections de principe et d'application et crurent discerner dans l'esprit du projet des traces de paternalisme. Rien n'était, en fait, plus éloigné de la pensée des auteurs du projet que pareille attitude. Notre projet était précisément destiné à aller au devant des désirs connus de territoires sous tutelle sur le point de devenir indépendants et souverains. Notre but était d'initier une étude complète de toutes les possibilités existantes ou nouvelles, traditionnelles ou originales, d'assister ces jeunes Etats dès les premiers jours de leur indépendance, parce que nous savions qu'ils comptaient sur l'Organisation des Nations Unies et que nous voulions essayer de ne pas trop les décevoir. C'est parce qu'il s'agissait d'une idée essentiellement nouvelle qu'il était envisagé de créer, pour un an, un comité d'étude *ad hoc*, en dehors de tout cadre existant. Il ne s'agissait pas là d'un nouvel organisme permanent. Il s'agissait simplement d'un petit groupe d'étude, pour essayer de stimuler des idées nouvelles.

43. L'adoption d'un amendement renvoyant cette étude au Conseil économique et social a, de l'avis de ma délégation, affaibli, et même dénaturé le projet. Ce n'était pas à cet organe principal de l'ONU, qui fonctionne dans un cadre bien établi et qui est, au surplus, déjà surchargé de besogne, qu'il fallait confier cette première étude, bien qu'il eût été logique, comme nous le proposons, de consulter par après le Conseil économique et social sur le rapport et les propositions du comité envisagé. De plus, cet amen-

dement a été présenté comme résolvant — je ne sais trop comment — certaines difficultés imaginaires de principe.

44. C'est parce que le projet de résolution a été ainsi modifié, mais encore davantage pour protester contre l'interprétation que certains avaient donnée à l'ensemble du projet, que ma délégation s'est vue obligée, en commission, de voter contre.

45. Maintenant, en séance plénière, l'attitude de ma délégation s'est fondée sur les considérations suivantes. Bien que nous estimions que la résolution VI, telle qu'elle vient d'être adoptée, n'offre plus les possibilités du projet primitif, ma délégation n'en espère pas moins qu'il pourra en sortir quelque chose d'utile et de constructif. D'autre part, les considérants de la résolution expriment toujours avec force l'idée clef qui résume l'intention et l'esprit du projet primitif; tel est le cas notamment du quatrième considérant. Pour ces motifs, ma délégation a estimé pouvoir émettre un vote favorable sur cette résolution.

46. Je voudrais ajouter quelques mots au sujet de la résolution X, relative à la date de l'accession à l'indépendance de la Somalie. Cela a été une grande source de satisfaction, pour la délégation d'Haïti, d'avoir vu un accord unanime se faire autour de cette résolution, qui entérine le vœu exprimé par l'Assemblée législative et le Gouvernement de la Somalie de voir avancer la date de l'accession à l'indépendance du Territoire du 2 décembre 1960, date prévue dans l'Accord de tutelle, au 1er juillet 1960.

47. La délégation d'Haïti prend occasion de cet acte solennel pour renouveler ses félicitations que son gouvernement adresse au Gouvernement de l'Italie, autorité administrante, pour la manière dont il a fait face à ses obligations, ainsi qu'au gouvernement et au peuple somalis, qui réalisent le vœu qui leur est cher, celui de pouvoir prendre en mains le plus tôt possible la pleine responsabilité des destinées de la patrie.

48. La délégation d'Haïti se félicite d'ores et déjà de l'accueil qui sera fait, dès le début de la prochaine session de l'Assemblée générale, au nouvel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

49. La délégation d'Haïti pense qu'elle manquerait à son devoir si elle ne rendait pas un hommage particulier aux trois membres du Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie, qui, tout au long d'années étroite collaboration avec l'Autorité administrante, le gouvernement et le peuple somalis, ont servi avec zèle et intelligence les hauts idéaux sur lesquels repose la Charte des Nations Unies.

50. **M. BUSNIAK** (Tchécoslovaquie): Nous venons d'adopter la résolution VIII, qui prévoit que le Togo accédera à l'indépendance le 27 avril 1960 et la résolution X, qui prévoit que la Somalie accédera à l'indépendance le 1er juillet 1960. La délégation tchécoslovaque, de même que celles de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Pologne, de la Hongrie, de la Roumanie et de l'Albanie ont, avec joie et avec une grande satisfaction, voté pour ces résolutions.

51. Je saisis cette occasion pour exprimer les félicitations les plus chaleureuses de la délégation tché-

coslovaque et de toutes les délégations des pays socialistes aux peuples et aux gouvernements du Togo et de la Somalie. Nous leur souhaitons les plus grands succès dans leur vie libre et nouvelle.

52. M. ASHA (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: En tant que coauteur du projet de résolution X, concernant la date de l'accession à l'indépendance du Territoire sous tutelle de la Somalie sous administration italienne, que l'Assemblée générale vient d'adopter à l'unanimité, je voudrais, au nom de la République arabe unie, féliciter chaleureusement le peuple, le gouvernement et les chefs de la Somalie, l'Italie en tant qu'Autorité administrante, le Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie et l'Organisation elle-même, en cette heureuse occasion.

53. La République arabe unie a déclaré à maintes reprises qu'elle espérait pouvoir saluer l'indépendance de la Somalie bien avant le 2 décembre 1960. Nous avons dit, au Conseil de tutelle comme à la Quatrième Commission, que nous serions les premiers à nous féliciter que la date de l'accession à l'indépendance soit plus rapprochée si tel était le vœu du peuple somali. L'Assemblée législative somalie a finalement décidé qu'elle souhaitait que la Somalie devienne indépendante et souveraine le 1er juillet 1960 et que l'Accord de tutelle prenne fin à cette date. La République arabe unie a vu avec plaisir dans cette décision une preuve nouvelle de la volonté et du désir des Somalis de retrouver leur indépendance aussitôt que possible et d'apporter leur contribution au bien-être de l'humanité. Il convient de féliciter le gouvernement et le peuple de la Somalie pour leur courage et leur détermination et nous formons des vœux pour que le passage du régime de tutelle à la liberté et à l'indépendance se fasse sans heurt dans les mois à venir.

54. Ce jour est un jour mémorable dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et du régime international de tutelle. C'est un événement historique de la plus haute importance. Il nous prouve que l'évolution du statut colonial à l'indépendance et à la liberté totale est possible, non seulement dans un délai de 10 ans, comme le prescrivait l'Accord de tutelle, mais six mois environ avant la date prévue — pour être exact, cinq mois et un jour. C'est également un heureux précédent qui devrait aider les autres autorités administrantes et les puissances coloniales à préparer les peuples dépendants à assumer la responsabilité de leurs propres affaires et à jouir du bienfait de la liberté et de l'indépendance. Il devrait également permettre aux autorités administrantes et aux puissances coloniales de fixer des étapes intermédiaires et un délai définitif pour atteindre les fins du régime international de tutelle.

55. Seul, le peuple somali aurait sans doute eu de grandes difficultés à mener à bien cette tâche gigantesque. L'Italie, autorité administrante, a appliqué l'Accord de tutelle de façon irréprochable et nous devons lui rendre hommage. Nous connaissons bien l'œuvre accomplie par l'Italie et nous savons tout ce que la civilisation lui doit. Tout au long de son histoire, mon pays, qu'il s'agisse de la région nord ou de la région sud, a été uni à l'Italie par des liens culturels et commerciaux. Je ne pense pas me vanter en rappelant à l'Assemblée que la Syrie, région septentrionale de la République arabe unie, a donné six papes au Saint-Siège et deux empereurs à l'Empire romain. Je suis certain que l'Italie doit éprouver la plus vive satisfaction du résultat de cette heureuse expérience.

56. D'autre part, le Conseil consultatif des Nations Unies pour la Somalie a droit non seulement à notre respect, mais aussi à notre gratitude pour avoir aidé et conseillé l'Autorité administrante et le peuple somali. Qu'il me soit permis de rendre hommage à ses membres actuels, comme à ceux qui les ont précédés pour leurs conseils et leur concours désintéressés, et aussi pour la façon exemplaire dont ils se sont acquittés d'une tâche difficile et délicate. Je ne saurais laisser passer cette occasion sans rendre également un profond hommage à la mémoire de notre cher collègue défunt, M. Kamal El-Din Salah, qui a donné sa vie pour la Somalie et son peuple.

57. Il s'agit donc, je le répète, d'un heureux événement qui a également une grande importance historique pour le développement politique de l'Afrique et pour la vie de l'ONU. Nous sommes convaincus que, lorsque la Somalie prendra sa place parmi nous, elle saura jouer son rôle et contribuer efficacement à l'application des principes de la Charte et à la réalisation de ses objectifs.

58. A la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco, en 1945, il n'y avait que trois Etats indépendants d'Afrique. Depuis lors, six autres Etats d'Afrique ont accédé à l'indépendance et se sont joints à nous. L'an prochain, nous espérons avoir parmi nous quatre autres pays de ce grand continent. Sans aucun doute, les nouvelles forces constructives éprises de liberté et qui luttent en Afrique pour reconquérir leur indépendance en seront consolidées. Tous ces pays, travaillant de concert, redoubleront d'efforts pour renforcer la paix et la sécurité dans le monde. Ils se consacreront à la mise en valeur des immenses ressources de toute sorte dont ils disposent afin d'élever le niveau de vie des millions d'Africains qui souffrent depuis tant d'années.

59. Enfin, la délégation de la République arabe unie désire tendre à la Somalie, à son peuple, à son gouvernement et à ses dirigeants, une main amicale et fraternelle. Nous avons pleinement confiance en eux. Nous savons qu'ils essaieront de créer pour eux-mêmes le climat de coopération et d'unité nationale essentiel à leur avenir de nation indépendante. Nous avons confiance aussi dans l'Autorité administrante. Nous sommes certains que le transfert des fonctions gouvernementales qui n'ont pas encore été confiées aux autorités somaliennes s'opérera sans heurts et dans les meilleures conditions. Nous félicitons encore le peuple et le gouvernement de la Somalie à l'occasion de cet heureux événement et nous espérons que cette journée, au cours de laquelle l'Assemblée générale a adopté la résolution X à l'unanimité, ne sera pas oubliée dans les années à venir et sera célébrée comme une journée nationale.

60. M. RAHNEMA (Iran): Ma délégation, qui avait eu l'honneur de parrainer le projet de résolution VI, avec Haïti et quelques autres puissances, qui a été présenté à la Quatrième Commission, croit devoir aussi expliquer le vote qu'elle vient d'émettre sur ce projet de résolution, qui a été adopté par l'Assemblée générale.

61. Pour les raisons que le représentant d'Haïti a brillamment exposées tout à l'heure, ma délégation s'est abstenue lors du vote en commission, mais cette abstention était due uniquement au sens que certaines délégations avaient cru donner à notre projet de résolution, sens qui nous semblait alors quelque peu contraire aux intentions de ses auteurs.

Mais, comme les idées clefs du projet de résolution initial avaient cependant été maintenues et que le projet de résolution VI nous semblait aussi près que possible de l'idée qui nous avait amenés à le présenter, nous avons voté pour le projet de résolution VI dans l'espoir qu'une étude aussi complète que possible nous serait présentée l'année prochaine sur ce problème par le Conseil économique et social.

62. Je saisis cette occasion pour exprimer à mon tour la joie causée à ma délégation par l'adoption à l'unanimité des projets de résolution VIII et X, relatifs à l'accession à l'indépendance dès l'année 1960 du Togo sous administration française et de la Somalie respectivement, projets que ma délégation a eu également l'honneur de parrainer à la Quatrième Commission. Tout en présentant mes félicitations à la France et à l'Italie, en tant qu'Autorités administrantes, pour avoir contribué, de concert avec l'Organisation des Nations Unies, à conduire les peuples du Togo et de la Somalie à l'indépendance, ma délégation voudrait présenter ses félicitations les plus chaleureuses aux peuples et aux gouvernements du Togo et de la Somalie, au nom du peuple et du gouvernement de l'Iran. Ce sont là deux événements historiques qui font honneur et gloire à l'ONU et à tous les peuples libres du monde. Nous souhaitons tout le bonheur et tout le succès possibles aux peuples du Togo et de la Somalie et aussi la bienvenue la plus cordiale à leurs représentants qui siégeront l'année prochaine parmi nous au nom de deux nouveaux peuples africains libres et indépendants.

POINTS 30 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés:

- a) Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les gouvernements des Etats Membres pour favoriser le développement économique des pays sous-développés, conformément à la résolution 1316 (XIII) de l'Assemblée générale;
- b) Progrès accomplis en matière de financement du développement économique des pays sous-développés

Rapport du Conseil économique et social (chap. II à V)

RAPPORTS DE LA DEUXIEME COMMISSION (A/4321) ET DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/4326)

Mme Wright (Danemark), rapporteur de la Deuxième Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes.

63. Mme WRIGHT (Danemark) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (traduit de l'anglais): La Deuxième Commission a consacré la plus grande partie de son temps et de ses efforts aux points 30 et 12 de l'ordre du jour, relatifs respectivement au développement économique des pays sous-développés et aux chapitres pertinents du rapport du Conseil économique et social. C'est là une question à laquelle l'Assemblée générale attache de plus en plus d'importance.

64. Cette année, la discussion générale à la Deuxième Commission a été particulièrement complète et intéressante et un premier ministre, plusieurs ministres, ainsi que les chefs d'un certain nombre de délégations y ont pris part. Le rapport [A/4321] dont l'Assemblée générale est saisie ne contient pas moins de 12 réso-

lutions, dont 4 ont trait aux problèmes des produits de base et au commerce international, 3 au développement industriel, 2 au financement du développement économique et les 3 autres à des questions aussi diverses que la réforme agraire, une étude du développement économique mondial et la coopération internationale dans le domaine de l'éducation et de la science.

65. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que la Deuxième Commission a adopté sans opposition ces 12 projets de résolution, relatifs aux problèmes essentiels de développement économique, ce qui est assez remarquable si l'on considère que cette commission groupe les représentants de gouvernements ayant des systèmes économiques extrêmement variés et professant par conséquent des points de vue très différents sur les meilleurs moyens d'assurer le développement économique. Il est donc remarquable que sur ces 12 projets de résolution, 3 aient été adoptés à l'unanimité, 3 aient été adoptés avec une seule abstention, 1 avec 2 abstentions, 1 avec 7 abstentions, 1 avec 9 abstentions, 2 avec 11 abstentions et 1 avec 12 abstentions, ce qui est le nombre d'abstentions le plus élevé que l'on ait enregistré.

66. Dans ces conditions, la Deuxième Commission pense non seulement que l'Assemblée générale adoptera les projets de résolution que j'ai le plaisir de vous présenter, mais que la grande majorité des membres de l'Assemblée les trouveront acceptables et se féliciteront même de leur adoption.

67. M. MATSUDAIRA (Japon) [traduit de l'anglais]: Ma délégation voudrait expliquer son vote sur le projet de résolution XI, relatif au marché commun latino-américain. Lorsque la Deuxième Commission a étudié ce projet, ma délégation a exprimé certaines appréhensions dues au fait que la création du marché commun latino-américain pouvait engendrer des mesures discriminatoires contre les pays extérieurs à ce marché. Mon pays, dont le développement économique et même les chances de survie sont, comme on le sait, étroitement liés au commerce international, est évidemment très sensible à toute mesure qui pourrait restreindre la liberté des échanges commerciaux.

68. Ma délégation votera en faveur de ce projet de résolution ainsi qu'elle l'a fait à la Deuxième Commission, étant entendu que les membres de ce marché commun n'envisagent pas d'appliquer un traitement discriminatoire aux pays qui n'en font pas partie et que cette intention ressort implicitement du projet de résolution.

69. Nous sommes partisans convaincus du développement économique de l'Amérique latine, et nous avons augmenté nos investissements dans les pays de cette région afin de l'accélérer. Nous avons également mis à leur disposition nos ressources humaines pour répondre aux exigences d'une exploitation à grande échelle de leurs richesses naturelles. Cette sympathie est encore renforcée par les relations d'amitié et les liens commerciaux et culturels qui unissent traditionnellement nos pays.

70. Au nom du gouvernement et du peuple japonais, ma délégation souhaite pleine réussite au grand projet de création du marché commun latino-américain, qui fait l'objet du projet de résolution XI.

71. M. MENDOZA LOPEZ (Bolivie) [traduit de l'espagnol]: Je crois que cette année, la Deuxième Commission a répondu aux plus grands espoirs du monde quant à l'orientation que doit prendre l'Organisation

des Nations Unies. Cette année, nous nous sommes occupés, sur la base d'études scientifiques, du développement économique des peuples; nous avons examiné les questions soulevées par le processus normal de l'économie mondiale; nous avons étudié le problème de la terre, qui est le problème originaire, puis celui de la population parce que, non peuplée, la terre ne présenterait pas de problème. Ensuite, nous avons traité des petites industries qui apparaissent en même temps que les premières populations. Nous avons envisagé quelques-uns des aspects de l'industrie légère. Puis, nous nous sommes préoccupés de l'entrée de peuples nouveaux dans le concert mondial par la vente de leurs produits de base, ainsi que de la nécessité de synchroniser et d'harmoniser leur commerce avec celui des pays industrialisés, puis de l'y intégrer. Nous avons étudié la possibilité de développer les grandes sources industrielles de ce qui a été la base du progrès mondial et qui reste encore indiscuté. A propos de l'industrialisation, nous avons abordé les problèmes qui stimulent l'économie mondiale. Au cours de nos débats, nous avons touché aux questions du fer et du charbon, bases de l'intégration mondiale, qui ont permis l'existence des trois grands centres industriels de notre monde: l'Europe, les Etats-Unis et maintenant l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que des pays qui suivent la même voie, tels le Japon et l'Inde.

72. Enfin, la Deuxième Commission s'est occupée de l'industrie mécanique et, par conséquent, des problèmes du pétrole, sans lequel aucune machine ne fonctionne. Nous avons étudié les aspects fondamentaux de l'économie commune comme s'il s'agissait d'une religion, mais en définitive, et au sommet, s'élève une projection du monde dans l'avenir: le projet de résolution de l'Inde, qui reconnaît la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies d'établir des plans à long terme pour l'avenir, de manière à accélérer et à organiser méthodiquement le développement du monde.

73. Cette année, la Deuxième Commission s'est donc prononcée sur des projets de résolution qui ont une immense signification pour l'univers et pour l'Organisation des Nations Unies.

74. En ce qui concerne le problème agraire, nos travaux ont été faciles. Pourtant, il s'est manifesté ce que l'on pourrait appeler une certaine hésitation lorsqu'il s'est agi de mentionner la résolution 712 (XXVII) du Conseil économique et social, relative aux méthodes que devraient adopter les techniciens de l'Organisation des Nations Unies pour l'établissement de leurs rapports. Il s'agit là d'une résolution essentielle qui indique comment doivent être établis les rapports de l'ONU, qui ont été jusqu'ici très divers et présentés en ordre dispersé.

75. J'ai attentivement étudié cette question qui n'éveillait guère d'échos. J'ai pu me convaincre que ladite résolution vise toutes les aspirations des peuples en matière de réforme agraire; comme on le sait, cette réforme se déroule selon un processus bien établi. On considère d'abord la terre en dehors du marché, lorsqu'elle n'est pas encore devenue une denrée commerciale, la terre qui appartient depuis toujours, et de droit, à la nation seule capable de la gérer sagement et au mieux des intérêts des populations afin que ne se renouvelle pas ce qui s'est produit constamment au cours de l'histoire, c'est-à-dire le phénomène de la grande propriété du type

médiéval, qui retarde le progrès de la nation, car on est parvenu à prouver de façon scientifique que, du point de vue économique aucun progrès n'est possible en ce monde sans une judicieuse répartition des terres qui fasse que, dans chaque pays, chacun se considère comme partie intégrante de sa nation, et puisse jouir de la terre. Puis vient le financement de l'exploitation de la terre par l'homme, les coopératives s'organisent, l'homme reçoit une formation technique; il lui faut des écoles, des centres qui perfectionnent et augmentent ses connaissances techniques. En dernier lieu, l'homme, même venu d'ailleurs, s'intègre à son milieu grâce à la création d'écoles nationales qui l'imprègnent de l'âme du pays où il se trouve.

76. Mais que dit le rapport auquel je me réfère? En premier lieu, il prévoit la mise au point des mesures de réforme agraire et leur intégration dans la planification économique générale. On s'attachera spécialement à montrer la place que les plans de réforme agraire font respectivement au souci d'efficacité d'une part et aux considérations de progrès social ou d'équité d'autre part. En second lieu, il mentionne la mise en œuvre des programmes de réforme agraire, et plus particulièrement: la nature des dispositions prises sur le plan législatif et à l'échelon exécutif; l'efficacité de l'organisation administrative; les difficultés à surmonter dans l'application; et l'efficacité des mesures d'appoint, telles que développement communautaire, services de vulgarisation et formation de la main-d'œuvre agricole. En troisième lieu, il fait état de la répercussion des mesures de réforme agraire et leurs effets immédiats et lointains sur le développement agricole et économique, notamment en ce qui concerne l'emploi, et sur le niveau de vie des populations agricoles: stimulants, productivité, travaux d'amélioration foncière. En quatrième lieu, il signale les aspects financiers des programmes de réforme agraire, notamment: le financement des mesures de réforme agraire; les biens d'équipement nécessaires aux agriculteurs; l'effet des mesures de réforme agraire sur les finances publiques.

77. Le même rapport mentionne d'autres mesures secondaires dont je ne donne pas lecture pour ne pas abuser de la patience de l'Assemblée. On y suggère que l'on cherche des renseignements auprès du personnel technique employé au service de l'Organisation des Nations Unies, dans les rapports émanant des équipes d'experts chargés d'étudier la réforme agraire en Amérique latine, ainsi que dans les rapports et monographies rédigés par les instituts de recherche et, enfin, que l'on utilise les renseignements fournis par les gouvernements sur des points précis au sujet desquels on manquerait de renseignements.

78. La gamme des informations à obtenir est donc complète, et il ne me reste qu'à terminer en rappelant que le projet de résolution relatif à la réforme agraire est dû à l'initiative du représentant de la nation sœur de Cuba, qu'il a reçu l'appui enthousiaste du représentant du Venezuela, que le représentant du Mexique en est coauteur et que j'y ai moi-même apporté mon humble collaboration.

79. Tel est l'esprit dans lequel la Bolivie appuiera tous les projets de résolution contenus dans le rapport

[A/4321] qui nous a été présenté d'une façon si claire et si méthodique.

80. M. ARKADEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Les idées énoncées dans le projet de résolution II, intitulé "Renforcement et développement du marché mondial et amélioration des conditions d'échange pour les pays sous-développés", présenté à l'origine par la Pologne, la Bulgarie et la Tchécoslovaquie et adopté à l'unanimité par la Deuxième Commission, sont très importantes. Elles tiennent compte à juste titre de la nécessité de développer les échanges entre tous les pays, indépendamment de leur système économique.

81. Le développement général du commerce contribue notablement à renforcer la confiance mutuelle entre toutes les nations et à diminuer la tension internationale; il constitue la condition indispensable à l'établissement de relations normales entre tous les peuples.

82. De l'avis de la délégation soviétique, l'Assemblée générale doit partir du principe qu'il est nécessaire de renforcer et de développer un marché mondial unique, étant donné que l'amélioration des conditions d'échange et l'expansion du commerce entre tous les pays contribueront au bien-être et à la prospérité de tous les peuples et à l'établissement de relations internationales pacifiques et amicales.

83. C'est à juste titre que, dans le projet de résolution II, le Secrétaire général est prié "de préparer, en tenant pleinement compte des avis exprimés et des propositions formulées à ce sujet au cours de la présente session de l'Assemblée générale, un rapport sur les moyens propres à favoriser une plus large coopération commerciale entre les Etats".

84. La section II du projet de résolution traite de problèmes importants pour les pays sous-développés: il s'agit des mesures visant à stabiliser les marchés de matières premières et à intensifier les échanges entre pays très développés et pays peu développés selon le principe de l'avantage mutuel et sans discrimination. Il est recommandé aux pays de conclure, "lorsqu'il y aura lieu, des accords commerciaux à court, à moyen ou à long terme". Enfin, il est recommandé "aux pays industriellement développés et aux pays économiquement peu développés de continuer à encourager, par la conclusion d'accords de crédit librement négociés, les exportations de machines et d'équipement industriel vers les pays peu développés".

85. Il convient de rappeler que le texte primitif du projet de résolution contenait une proposition très importante tendant à créer une organisation internationale du commerce, unique et universelle. De l'avis de la délégation soviétique, le moment est venu de créer une organisation universelle du commerce. On sait par expérience que rien ne justifie la situation actuelle: alors qu'il existe des institutions spécialisées rattachées à l'ONU pour les questions telles que la culture, l'agriculture, l'aviation, on n'a pas créé d'organisation internationale, unique et universelle, dans le cadre de l'ONU, pour les problèmes du commerce international.

86. Je dois signaler en passant que les organismes qui s'occupent actuellement du commerce, comme le GATT, sont fermés et limités en raison aussi bien de leur composition que de leur mandat.

87. Il ne fait pas de doute que l'Organisation des Nations Unies sera tout naturellement amenée à envisager de nouveau la création d'une organisation internationale du commerce. La délégation soviétique est convaincue que cette question sera tranchée d'une manière positive dans l'intérêt de tous les pays. Les travaux d'une organisation internationale du commerce contribueraient sans aucun doute à développer les relations commerciales et économiques entre tous les pays du monde, ainsi que le marché mondial.

88. Il est également très regrettable que, dans la section II du projet, on ait omis le passage selon lequel il serait souhaitable de consentir aux pays peu développés des crédits à moyen ou long terme et à faible taux d'intérêt afin de les aider à acquérir de l'équipement industriel. Les pays socialistes consentent des crédits à faible intérêt aux pays économiquement peu développés qui, nous en sommes convaincus, en retirent un grand profit.

89. La délégation soviétique estime néanmoins que, même sous sa forme actuelle, le projet de résolution présenté par la Bulgarie, la Pologne et la Tchécoslovaquie et examiné par la Deuxième Commission peut, s'il est bien appliqué, contribuer notablement à élargir le commerce mondial. C'est pourquoi elle a appuyé ce projet à la Deuxième Commission et elle votera en sa faveur en séance plénière.

90. Je voudrais également indiquer à l'Assemblée que la délégation soviétique, tenant compte des vœux et des intérêts des pays de l'Amérique latine, votera pour le projet de résolution XI, relatif au marché commun latino-américain.

91. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'Assemblée doit se prononcer sur les projets de résolution I à XII, que la Deuxième Commission nous recommande d'adopter et qui figurent dans son rapport [A/4321]. Je mets d'abord successivement aux voix les projets de résolution I à IV.

Par 63 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution I est adopté.

Par 80 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution II est adopté.

A l'unanimité, le projet de résolution III est adopté.

Par 72 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution IV est adopté.

92. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le projet de résolution V, pour lequel on a demandé le vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Finlande, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Ceylan, Chili, Chine, Co-

lombie, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Ethiopie, Fédération de Malaisie.

Votent contre: néant.

S'abstiennent: Finlande, France, Italie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Portugal, Espagne, Suède, Union sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Australie, Belgique, Canada, Danemark.

Par 67 voix contre zéro, avec 15 abstentions, le projet de résolution V est adopté.

93. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le projet de résolution VI.

Par 80 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution VI est adopté.

94. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le projet de résolution VII, pour lequel on a demandé le vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Canada, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Canada, Ceylan, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Arabie Saoudite, Espagne, Soudan, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge.

Votent contre: néant.

S'abstient: Union sud-africaine.

Par 81 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution VII est adopté.

95. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le projet de résolution VIII.

Par 73 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution VIII est adopté.

96. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution IX, qui a été adopté à l'unanimité par la Deuxième Commission. S'il n'y a pas d'objection, je le considérerai comme étant également adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution IX est adopté.

97. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution X, que la Deuxième Commission a adopté à l'unanimité. S'il n'y a pas d'objection, je le considérerai comme étant adopté également à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution X est adopté.

98. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le projet de résolution XI.

A l'unanimité, le projet de résolution XI est adopté.

99. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution XII, que la Deuxième Commission a adopté à l'unanimité. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale elle aussi adopte ce projet à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution XII est adopté.

100. M. COCKE (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: La mention d'une organisation internationale du commerce unique et universelle a été éliminée du projet de résolution II, parce qu'il était clair que la majorité des pays représentés à la Deuxième Commission ne jugeaient ni réaliste ni souhaitable d'envisager la création d'une telle organisation universelle dans la situation mondiale actuelle. Nous partageons ce point de vue. C'est parce que cette allusion et d'autres éléments que nous ne jugions pas satisfaisants ont été supprimés que nous avons pu voter pour ce projet de résolution. Nous avons voté en sa faveur, étant entendu que ce projet n'aurait pas pour effet d'amener l'Organisation des Nations Unies à prendre contact avec des régimes non reconnus.

POINT 31 DE L'ORDRE DU JOUR

Programmes d'assistance technique (*fin**):

c) Confirmation des allocations de fonds au titre du Programme élargi d'assistance technique

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (A/4322 ET CORR.1)

101. Mme WRIGHT (Danemark) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (traduit de l'anglais): Le rapport [A/4322 et Corr.1] dont l'Assemblée est saisie a trait à la confirmation des allocations de fonds au titre du Programme élargi d'assistance technique. Je ne retiendrai l'attention du Président et de l'Assemblée que quelques instants pour présenter ce très bref rapport.

102. Les membres de l'Assemblée se rappelleront avoir adopté la semaine dernière les projets de résolution présentés au titre des points 31, a et b, de l'ordre du jour. En ce qui concerne le point 31, c, la Deuxième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'approuver le projet de résolution recommandé par le Comité de l'assistance technique et de le transmettre à l'Assemblée générale pour adoption définitive.

103. Les représentants constateront que le projet de résolution proposé par le Comité de l'assistance technique confirme les allocations de fonds aux diverses organisations qui participeront en 1960 au Programme élargi d'assistance technique.

104. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): La Deuxième Commission a approuvé sans vote le projet de résolution qui lui avait été recommandé par le Comité de l'assistance technique. Si aucune objection n'est soulevée, je considérerai que ce projet est adopté par l'Assemblée générale.

Le projet de résolution est adopté.

* Reprise des débats de la 841ème séance.

POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR

Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée: rapport d'activité de l'Administrateur chargé des dernières tâches de l'Agence

RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION (A/4332)

Mme Wright (Danemark), rapporteur de la Deuxième Commission, présente le rapport de cette commission.

105. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution que la Deuxième Commission nous recommande d'adopter et qui figure dans son rapport [A/4332] sur le point 32 de l'ordre du jour.

Par 51 voix contre 9, avec 19 abstentions, le projet de résolution est adopté.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. X)

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/4316)

106. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution que la Cinquième Commission nous recommande d'adopter et qui est contenu dans son rapport [A/4316] sur le point 12 de l'ordre du jour. Si aucune objection n'est soulevée, je considérerai que ce projet est adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR

Budget additionnel pour l'exercice 1959

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/4327)

M. Naik (Pakistan), rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes.

107. **M. NAIK (Pakistan)** [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): Au cours de la discussion du point 43 de l'ordre du jour à la Cinquième Commission, de nombreux représentants ont noté avec satisfaction que le budget additionnel de 1959 était sensiblement inférieur à celui des années précédentes. D'autres délégations, tout en reconnaissant que certains progrès avaient été accomplis en ce qui concerne la réduction du budget additionnel, ont estimé que cette réduction aurait été plus forte si la discipline budgétaire avait été plus strictement observée. A leur avis, les dépenses ne devraient pas dépasser les crédits alloués par l'Assemblée générale et il faudrait faire tous les efforts pour limiter le budget additionnel aux dépenses imprévues correspondant aux besoins urgents de l'Organisation dans les domaines politique et économique.

108. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption et qui est contenu dans son rapport [A/4334].

Par 66 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution est adopté.

POINT 54 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions relatives au personnel:

- a) Répartition géographique du personnel du Secrétariat: rapport du Secrétaire général;
- b) Proportion des fonctionnaires nommés pour une durée déterminée;
- c) Autres questions relatives au personnel

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/4329)

M. Naik (Pakistan), rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes.

109. **M. NAIK (Pakistan)** [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): Le rapport de la Cinquième Commission [A/4329] sur le point 54 de l'ordre du jour contient un projet de résolution que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter. Le projet de résolution rend compte des principales questions débattues par la Cinquième Commission lors de l'examen de ce point. On a noté avec satisfaction que pendant l'année 1959, certains progrès avaient été accomplis vers un équilibre numérique dans la répartition des postes du Secrétariat entre un très grand nombre de nationalités. Plusieurs délégations ont toutefois souligné qu'il fallait faire de plus grands efforts en vue d'assurer une représentation régionale et culturelle plus équitable aux échelons de direction du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

110. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution que la Cinquième Commission nous recommande d'adopter et qui figure dans son rapport [A/4329].

Par 74 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté.

POINT 49 DE L'ORDRE DU JOUR

Coordination, sur le plan administratif et budgétaire, de l'action de l'Organisation des Nations Unies et de celle des institutions spécialisées: rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION
(A/4328, A/4276)

111. **M. NAIK (Pakistan)** [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée les deux rapports de la Cinquième Commission [A/4328, A/4276] sur le point 49 de l'ordre du jour.

112. Dans le premier rapport [A/4328], la Cinquième Commission dit combien elle apprécie le travail utile accompli par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et notamment, les recherches que le Comité a effectuées depuis 1954 sur le Programme élargi d'assistance technique.

113. La discussion de la Cinquième Commission a eu pour objet essentiel de déterminer quelle devrait être l'autorité centrale pour l'évaluation de la coordination administrative et budgétaire, tout d'abord entre les divers organes de l'Organisation des Nations Unies, et en second lieu entre les diverses organisations et institutions des Nations Unies.

114. En ce qui concerne les activités de l'Organisation des Nations Unies, il a été généralement reconnu que l'Assemblée générale avait seule la responsabilité budgétaire de toutes les activités financées par le budget ordinaire. Toutefois, dans le cas des programmes spéciaux, la responsabilité est partagée entre un certain nombre d'organes principaux ou d'organes subsidiaires. Il a donc paru généralement souhaitable que, dans le cas des programmes communs à plusieurs institutions, on laisse le soin de la coordination au Conseil économique et social assisté, le cas échéant, du Comité consultatif.

115. A propos de la question plus vaste de la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, la Commission a noté que l'on préparait des évaluations des programmes pour la période 1959-1964 qui seraient examinées par le Conseil économique et social à sa trentième session. Afin d'assurer pour le moment une meilleure coordination entre les organes de programmation d'une part et les organes administratifs d'autre part, les délégations ont généralement accepté d'étendre le mandat du Comité consultatif pour lui permettre de répondre aux demandes de conseils dans les domaines de sa compétence que lui adresseraient directement les organes et comité des Nations Unies qui s'occupent des programmes spéciaux.

116. Ce point de vue général est exprimé dans le projet de résolution que la Cinquième Commission a adopté par 55 voix, sans opposition, et dont elle recommande maintenant l'adoption à l'Assemblée générale.

117. Dans le second rapport [A/4276], la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution où sont proposées certaines modifications à apporter au mandat du groupe mixte des vérificateurs extérieurs des comptes tel qu'il est défini dans l'appendice B de la résolution 347 (IV) de l'Assemblée générale.

118. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix le projet de résolution que la Cinquième Commission nous recommande d'adopter et qui est contenu dans son premier rapport [A/4328].

Par 78 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté.

119. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à se prononcer sur le projet de résolution dont la Cinquième Commission nous recommande l'adoption et qui figure dans son second rapport [A/4276]. Ce projet a été adopté à l'unanimité en commission; s'il n'y a pas d'objection, je le considérerai comme étant également adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 51 DE L'ORDRE DU JOUR

Ecole internationale des Nations Unies: rapport du Secrétaire général

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/4331)

120. M. NAIK (Pakistan) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée le rapport [A/4331] de la Cinquième Commission sur le point 51 de l'ordre du jour. La grande majorité des délégations ont à nouveau souligné l'importance qu'elles attachent à l'Ecole

internationale des Nations Unies et exprimé leur appréciation pour l'importante contribution que cette école apporte à l'éducation des enfants des membres du Secrétariat et des missions permanentes.

121. La Cinquième Commission s'est essentiellement attachée à assurer la solvabilité de l'Ecole. En vue d'atteindre cet objectif, de nombreuses délégations ont souscrit à la suggestion du Secrétaire général touchant l'opportunité de verser les bénéfices nets du comptoir de souvenirs de l'ONU à un fonds spécial créé pour aider l'Ecole. Pareille mesure permettrait de ne plus avoir à envisager chaque année l'octroi d'une subvention à l'Ecole. De l'avis de ces délégations, l'Ecole étant certaine de sa solvabilité, elle pourrait faire des projets et s'attirer ainsi l'aide de sources privées à des fins telles que la construction et l'équipement de nouveaux locaux.

122. D'autre part, tout en manifestant leur appui à l'Ecole, certaines délégations ont fait valoir qu'il fallait étudier plus avant la proposition relative à l'affectation des bénéfices nets du Comptoir de souvenirs, en tenant compte de ses incidences sur la politique budgétaire et du désir de préserver l'autonomie de l'Ecole.

123. A la fin du débat sur cette question, ces divers points de vue s'étaient en grande partie conciliés, et de nombreuses délégations se sont accordées à penser qu'il convenait d'inviter le Conseil d'administration de l'Ecole à créer un Fonds de l'Ecole internationale des Nations Unies. De nombreux représentants ont également souhaité que l'Assemblée générale décide de fournir au Fonds, pendant une période de cinq années, une assistance financière appropriée. Toutefois, plusieurs délégations ont jugé qu'il serait imprudent de prendre pareille décision sans avoir examiné soigneusement ses incidences budgétaires et elles ont préféré que le Secrétaire général étudie la question plus avant, en consultation avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

124. Finalement, la Cinquième Commission a adopté par 38 voix contre 4, avec 18 abstentions, un projet de résolution dont elle recommande maintenant l'adoption à l'Assemblée générale.

125. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution que la Cinquième Commission nous recommande d'adopter et qui est contenu dans son rapport [A/4331]. Je mets d'abord aux voix le paragraphe 3, pour lequel on a demandé un vote séparé.

Par 46 voix contre 15, avec 13 abstentions, le paragraphe 3 est adopté.

126. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix l'ensemble du projet de résolution.

Par 55 voix contre zéro, avec 19 abstentions, l'ensemble du projet de résolution est adopté.

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de négociation des fonds extra-budgétaires

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/4334)

M. Naik (Pakistan), rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette commission.

127. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à voter sur les projets de résolution A et

B que la Cinquième Commission nous recommande d'adopter et qui sont contenus dans son rapport [A/4334] sur le point 46 de l'ordre du jour.

Par 66 voix contre zéro, avec 9 abstentions, les projets de résolution sont adoptés.

128. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Aux termes de la résolution B qui vient d'être adoptée, le Président de l'Assemblée générale est prié de nommer un Comité de négociations des fonds extra-budgétaires, composé de 10 membres au plus, dont le mandat ira de la clôture de la quatorzième session à la clôture de la quinzième session de l'Assemblée. Vu les pouvoirs qui m'ont été conférés, je demande aux pays suivants de faire partie du Comité: Argentine, Brésil, Canada, Etats-Unis, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Pakistan et Royaume-Uni.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

Force d'urgence des Nations Unies (fin*):

- a) Prévisions de dépenses relatives à l'entretien de la Force;
- b) Mode de financement de la Force: rapport du Secrétaire général sur les consultations avec les gouvernements des Etats Membres

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/4335)

129. M. NAIK (Pakistan) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée le rapport de la Cinquième Commission [A/4335] sur le point 28, a et b, de l'ordre du jour. La Cinquième Commission a consacré quatre séances à l'examen des prévisions de dépenses relatives à l'entretien de la Force d'urgence des Nations Unies ainsi qu'à son mode de financement. Un grand nombre de délégations ont rendu un chaleureux hommage à la Force pour la manière exemplaire dont elle s'acquittait de sa tâche, sous la direction éclairée du Secrétaire général et sous l'habile commandement du général Burns. En ce qui concerne les prévisions de dépenses pour 1960, la Cinquième Commission a recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 20 millions de dollars.

130. Quant au mode de financement de la Force, les délégations qui ont participé au débat à la Commission ont confirmé l'avis de leurs gouvernements, qui était consigné dans le rapport [A/4176 et Corr.2 et A/4176/Add.1 et 2] soumis par le Secrétaire général conformément à la résolution 1337 (XIII) de l'Assemblée générale. Toutefois, au cours de la discussion, les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni, tout en déclarant que leurs gouvernements continuaient de penser que les dépenses de la Force devaient être réparties selon le barème ordinaire des quotes-parts, ont annoncé que leurs gouvernements verseraient respectivement des sommes de l'ordre de 3.200.000 dollars et de 275.000 dollars à titre de contributions volontaires aux dépenses de la Force en 1960. De nombreuses délégations ont dit combien elles appréciaient ces contributions volontaires et ont appuyé la proposition selon laquelle ces contributions volontaires seraient utilisées pour réduire considérablement les contributions pour 1960 du plus grand nombre possible d'Etats Membres et plus spécialement celles des gouvernements pour lesquels elles représentent une charge particulièrement lourde. Cette proposition a ensuite été adoptée, et elle constitue la base du

projet de résolution que la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter.

131. M. URABE (Japon) [traduit de l'anglais]: Je voudrais expliquer le vote de ma délégation sur le projet de résolution concernant le financement de la Force d'urgence des Nations Unies, qui figure dans le rapport de la Cinquième Commission [A/4335].

132. Mon gouvernement a maintes fois précisé clairement sa position touchant la Force d'urgence des Nations Unies. Nous pensons que la création de la Force a traduit dans la pratique l'idéal même de l'Organisation des Nations Unies. C'est là une des raisons pour lesquelles mon pays a dans le passé payé intégralement sa part du coût de la Force. Mon pays appuie la Force et continuera de l'appuyer. Nous sommes convaincus qu'il faut permettre à la Force de servir la cause de la paix et de l'ordre partout où sa présence est nécessaire.

133. Nous nous rendons compte, toutefois, que de nombreux Etats Membres n'ont pas versé leur contribution à l'entretien de la Force d'urgence des Nations Unies, mettant ainsi dans de très graves difficultés financières non seulement la Force elle-même, mais l'ONU tout entière. A notre connaissance et à notre grand regret, il ne semble guère y avoir d'espoir que cette situation s'améliore. Dans ces conditions, il nous faut faire face au grave problème du financement de la Force.

134. En ce qui concerne la question de principe, mon gouvernement est maintenant convaincu qu'un organe de l'ONU aussi important que la Force doit être financé par le budget ordinaire de l'ONU et non par un compte indépendant. Mon gouvernement n'est pas opposé à ce que la Force reçoive une assistance spéciale ou des contributions volontaires, et il tient à rendre hommage aux Etats-Unis et au Royaume-Uni pour l'aide constante qu'ils lui apportent ainsi qu'aux pays qui continuent de lui envoyer leurs contingents. Toutefois, il demeure que le maintien de la paix et de l'ordre partout dans le monde doit être considéré comme une responsabilité qui incombe à tous les Etats Membres aux termes de la Charte. Les dépenses devraient être imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation elle-même. C'est la seule façon logique de financer la Force. Toute autre solution, si ingénieuse qu'elle puisse être — comme l'est celle qui nous est soumise — ne peut qu'aller à l'encontre de son propre but. Nous estimons qu'il faut faire face aux réalités. Nous pensons aussi qu'une solution juste peut seule être efficace. Toute autre solution ne saurait être qualifiée que d'expédient.

135. A cette occasion, ma délégation voudrait ajouter qu'on ne peut continuer à établir des budgets distincts du budget ordinaire de l'ONU avant de s'être interrogé sur l'opportunité de poursuivre cette voie. Des sérieux arguments militent en faveur de l'abandon de cette pratique et de son remplacement par de saines méthodes d'administration et de financement. Eu égard aux intérêts généraux de l'Organisation des Nations Unies et à son avenir, nous doutons de la sagesse de cette façon d'agir.

136. C'est pour les raisons que je viens de donner que ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution à la Cinquième Commission. Il est encore une autre raison à cette abstention. Nous avons estimé qu'un vote favorable de ma délégation aurait pu être interprété de telle manière qu'il eût

* Reprise des débats de la 842ème séance.

été difficile à mon gouvernement de faire l'effort spécial prévu au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution.

137. Toutefois, après avoir examiné la question plus avant, ma délégation a décidé de se prononcer pour le projet de résolution, au risque de ne pas pouvoir répondre favorablement à l'invitation implicitement contenue au paragraphe 4 du dispositif. Ce faisant, elle désire dissiper tous les doutes quant à l'appui qu'elle accorde à la Force d'urgence des Nations Unies. Nous sommes également heureux de dire que nous agissons ainsi par égard envers ceux qui partagent le même idéal que nous et qui veulent comme nous le traduire dans les faits.

138. M. BONILLA (Honduras) [traduit de l'espagnol]: La délégation du Honduras est particulièrement heureuse d'annoncer qu'elle votera en faveur du projet de résolution qui va être mis aux voix et qu'elle lui accordera son appui le plus chaleureux. Bien que la contribution de mon gouvernement soit modeste — en raison de nos ressources limitées — nous sommes convaincus que toute l'humanité et donc tous les Etats Membres bénéficient des avantages du maintien de la paix au Moyen-Orient. C'est surtout pour une raison de principe que nous sommes prêts à prendre notre part de la charge financière.

139. Ma délégation espère qu'à l'avenir les Etats Membres qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas pu contribuer au maintien de la paix au Moyen-Orient, aideront ceux d'entre nous qui ont participé à cette entreprise de paix, de bien-être et de stabilité qui intéresse tous les Etats Membres.

140. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution dont la Cinquième Commission nous recommande l'adoption et qui figure dans son rapport [A/4335]. On a demandé le vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Norvège, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Espagne, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Yougoslavie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Birmanie, Cambodge, Canada, Ceylan, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Fédération de Malaisie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Laos, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande.

Votent contre: Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Albanie, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Hongrie.

S'abstiennent: Arabie Saoudite, Soudan, République arabe unie, Venezuela, Yémen, Afghanistan, Bolivie, Chili, Chine, Costa-Rica, Cuba, Salvador, Ethiopie, Guatemala, Guinée, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Mexique, Népal.

Par 49 voix contre 9, avec 21 abstentions, le projet de résolution est adopté.

141. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution présenté par la Norvège [A/L.272]. Si aucune objection n'est soulevée, je considérerai que l'Assemblée générale adopte ce projet.

Le projet de résolution est adopté.*

142. M. VENKATARAMAN (Inde) [traduit de l'anglais]: J'ai demandé la parole pour remercier très chaleureusement et très sincèrement l'Assemblée générale de l'honneur qu'elle a fait à mon pays et de la confiance qu'elle a placée dans le général de division P. S. Gyani en le nommant Commandant de la Force d'urgence des Nations Unies, pour succéder au général Burns, qui a rendu d'éminents services à la cause de la paix dans cette région.

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1960

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/4336)

143. M. NAIK (Pakistan) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée le rapport de la Cinquième Commission [A/4336] sur le point 44 de l'ordre du jour. Ce rapport résume les débats qui ont eu lieu à la Cinquième Commission et expose les divers points de vue de ses membres tels qu'ils apparaissent dans les sept projets de résolution qu'elle recommande à l'Assemblée générale d'adopter.

144. Dans le projet de résolution I, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit total de 63.149.700 dollars pour 1960. Les recettes de l'exercice 1960 qui proviendront de sources autres que les contributions du personnel sont estimées à 5.357.500 dollars. Le projet de résolution II a trait aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1960.

145. Les projets de résolution III et VI ont trait au Fonds de roulement pour 1960; la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de porter le montant de ce fonds de 23.500.000 dollars à 25 millions de dollars.

146. Le projet de résolution IV se rapporte à l'organisation et à la marche des travaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce projet, la Cinquième Commission recommande que le Secrétaire général nomme un comité d'experts composé de six personnes ayant une vaste expérience concrète des divers aspects de l'administration, qui collaborerait avec le Secrétaire général à un examen des activités et de l'organisation du Secrétariat, en vue de prendre ou de proposer de nouvelles mesures destinées à permettre le maximum d'économies et d'efficacité du Secrétariat. Les délégations espèrent que les six experts seront choisis, compte dûment tenu de la répartition géographique et en consultation avec les gouvernements respectifs intéressés.

147. Dans le projet de résolution V, la Commission recommande que l'on apporte certaines modifications au programme de modernisation du Palais des Nations à Genève. Le projet de résolution VII — le der-

* Les Etats Membres dont les noms suivent ont fait savoir au Secrétariat qu'ils n'ont pas pris part à la décision de l'Assemblée: Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

nier — concerne le projet de budget pour 1960 et tend à ce que l'on prie tous les organes de l'ONU de limiter au minimum les additions à un programme global de travail qui a déjà été établi pour une année donnée et sur lequel est fondé le projet de budget approuvé par l'Assemblée générale pour cette année-là.

148. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'Assemblée est saisie des sept projets de résolution que la Cinquième Commission nous recommande d'adopter et qui figurent dans son rapport [A/4336]. Certains représentants ayant demandé à prendre la parole au sujet du projet de résolution IV, je mets d'abord successivement aux voix les projets de résolution I à III.

Par 71 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution I est adopté.

A l'unanimité, le projet de résolution II est adopté.

Par 62 voix contre 9, avec 4 abstentions, le projet de résolution III est adopté.

149. M. **TOUGARINOV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale le projet de résolution IV, tendant à créer un comité d'experts qui collaborerait avec le Secrétaire général à un examen des activités et de l'organisation du Secrétariat en vue de proposer des mesures destinées à permettre le maximum d'économies et d'efficacité au Secrétariat. C'est la première fois que l'Assemblée générale décidera de créer un tel organe, et nous espérons que ce comité aidera efficacement le Secrétaire général à rechercher les moyens d'améliorer les activités de l'ensemble du Secrétariat moyennant un minimum de dépenses.

150. Il est significatif que ce projet ait été présenté à l'origine par les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique, auxquels s'est jointe la République arabe unie. L'unanimité ne s'est pas faite d'emblée. Pendant de longues semaines, les auteurs ont recherché avec patience et persévérance une solution acceptable pour tous, surmontant les difficultés l'une après l'autre.

151. Il importe de souligner qu'un esprit de coopération et de compréhension mutuelle a régné parmi les auteurs tout au long de l'élaboration du projet. Maintenant que cela appartient au passé et que l'Assemblée générale est saisie du projet de résolution IV, nous tenons à dire en toute franchise que ce texte est le fruit d'une coopération sincère fondée sur le respect des intérêts de chacune des parties. Il convient de signaler que, lors de la mise au point du projet, en plus des auteurs, beaucoup de délégations ont pris part aux consultations et ont apporté leur précieuse contribution à la résolution.

152. La délégation soviétique attache une grande importance au fait qu'au cours de l'élaboration de ce projet de résolution, qui porte il est vrai sur une question concrète relativement secondaire, nous avons appliqué le principe formulé par le chef du Gouvernement soviétique, M. Khrouchtchev, et par le Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, principe selon lequel tous les problèmes internationaux doivent être réglés par des moyens pacifiques, par voie de négociation. C'est en cela que l'œuvre accomplie par les auteurs du projet a une signification profonde et une valeur véritable.

153. Nous exprimons l'espoir que cette méthode sera de plus en plus utilisée à l'Assemblée générale.

154. M. **FULTON** (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: L'occasion de mon intervention d'aujourd'hui est exceptionnelle et heureuse. Je parle en faveur du projet de résolution IV, qui a pour titre "L'organisation et la marche des travaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies". J'ai été heureux de me joindre à nos amis les représentants de l'Union soviétique, du Royaume-Uni et de la République arabe unie pour présenter ce projet de résolution, en tant que représentant des Etats-Unis à la Cinquième Commission.

155. Ce projet vise à confier à un comité de six experts indépendants, qui travailleraient avec le Secrétaire général, le soin de faire une étude du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Je crois qu'il s'agit là d'une façon d'aborder les problèmes du Secrétariat qui peut être utile non seulement dans le présent, mais aussi à l'avenir; elle consiste à étudier le fonctionnement du Secrétariat de l'extérieur pour s'assurer qu'il est à la fois efficace et économique.

156. Le projet de résolution où l'on propose cette étude est le fruit de nombreuses semaines de travail patient et de compromis consentis par chacun de ses auteurs, qui ont bénéficié des avis et des conseils de nombreuses autres délégations: je suis heureux de me joindre à ceux qui l'ont déjà reconnu. M. Lodge, de la délégation des Etats-Unis, et moi-même avons porté un intérêt particulier à ce projet. M. Lodge, lorsqu'il était membre du Sénat des Etats-Unis, a pris l'initiative d'une législation prévoyant des mesures analogues qui ont été appliquées avec succès et ont rendu le fonctionnement de notre gouvernement plus économique et plus efficace. Sir Pierson Dixon, représentant du Royaume-Uni et M. Kouznetsov, de l'Union soviétique, ont également apporté une aide réelle aux auteurs du projet de résolution à la Cinquième Commission: M. Tougarev, de l'Union soviétique, qui vient de parler; sir John Carmichael, du Royaume-Uni; M. El Hakim, de la République arabe unie et moi-même, qui avons travaillé ensemble pour aboutir à cet heureux résultat.

157. Chaque année, nous demandons à l'Organisation des Nations Unies d'étendre et d'intensifier son action dans des domaines très divers, politiques, économiques et sociaux. Le Secrétaire général et les fonctionnaires du Secrétariat se sont toujours acquittés des nouvelles tâches qu'on leur confiait. Nous pensons, je tiens à le dire ici, qu'ils ont fait du bon travail. Le Secrétaire général a lui-même pris l'initiative de mesures pour rationaliser le travail du Secrétariat. L'enquête envisagée dans le projet de résolution IV a pour objet de compléter ces louables efforts de façon à assurer plus d'efficacité encore et des économies plus importantes: je suis sûr que nous pouvons tous approuver pareil objectif.

158. Dans le projet de résolution IV, le Secrétaire général est prié de nommer un comité d'experts composé de six personnes qui collaboreraient avec lui à un examen des activités et de l'organisation du Secrétariat. Ces experts doivent être des hommes de la plus haute compétence, posséder une grande expérience dans le domaine administratif et donner aux considérations d'ordre professionnel le pas sur les intérêts nationaux. Nous attendons d'eux leurs meilleures suggestions pour rendre le fonctionnement des services de l'ONU plus efficace et plus économique. Nous voulons voir l'ONU traduire dans les faits les

objectifs et les aspirations de tous les peuples représentés ici. Ma délégation ne doute pas que cette enquête sera menée de façon impartiale et efficace, conformément aux normes les plus hautes de l'intégrité et dans le souci constant de ce noble objectif.

159. La délégation des Etats-Unis espère que le projet de résolution IV sera adopté à l'unanimité, et elle considère qu'il constitue un réel progrès tant du point de vue des procédures que de l'efficacité du Secrétariat.

160. Sir John CARMICHAEL (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation du Royaume-Uni, je voudrais m'associer aux paroles des représentants de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Comme ils l'ont dit, le projet de résolution IV est le fruit de longues discussions auxquelles ont pris part nos trois délégations et le Secrétaire général. Je voudrais me joindre à eux pour rendre hommage à l'esprit de coopération, de cordialité et de compréhension qui ont marqué tous les stades de la discussion.

161. A notre avis, la procédure envisagée dans ce projet de résolution renforcera le pouvoir qu'a le Secrétaire général de reviser et d'améliorer l'organisation du Secrétariat et de l'adapter aux besoins et aux exigences sans cesse changeants de l'Organisation des Nations Unies.

162. La collaboration qui a permis la rédaction de ce projet de résolution commun et l'accueil unanimement favorable qu'il a reçu à la Cinquième Commission augure bien, je crois, du succès de l'étude envisagée. Je recommande le projet de résolution IV à la bienveillante attention de l'Assemblée générale.

163. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Le projet de résolution IV a été adopté à l'unanimité par la

Cinquième Commission. Si personne ne soulève d'objection, je le considérerai comme adopté également à l'unanimité par l'Assemblée générale, avec la portée que lui ont donnée les orateurs qui viennent de prendre la parole.

A l'unanimité, le projet de résolution IV est adopté.

164. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution V sans opposition. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale adopte ce projet à l'unanimité.

A l'unanimité, le projet de résolution V est adopté.

165. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Nous en venons maintenant au projet de résolution VI. Je mets d'abord aux voix le paragraphe 3, pour lequel on a demandé un vote séparé.

Par 63 voix contre 9, avec 7 abstentions, le paragraphe 3 est adopté.

166. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je mets aux voix l'ensemble du projet de résolution VI.

Par 63 voix contre 9, avec 8 abstentions, l'ensemble du projet de résolution VI est adopté.

167. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): La Cinquième Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution VII. Par conséquent, s'il n'y a pas d'objection, je le considérerai comme étant adopté également à l'unanimité par l'Assemblée générale.

A l'unanimité, le projet de résolution VII est adopté.

La séance est levée à 14 h 5.